

Délibération n° 2023 – II - 013

Demande de financement au titre du Fonds vert

Le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente (visio)
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Excusé
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Présent (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Représentée par C. Masnada (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Présent (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Représentée par F. Bernigaud
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Pouvoir à JL. Soubeyroux
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	Pouvoir à C. Didier
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Pouvoir au Président
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Pouvoir au Président
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

GAM : Marie Breuil

Paierie départementale : Georges Deru, Payeur.

Services du SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Agathe Girin, Responsable UT Sud Grésivaudan / Cédric Rose, Responsable UT Voironnais / Bertrand Joly, Responsable UT Vercors / Sébastien Besson, UT Drac / Simon Nadeau, UT Grésivaudan / Damien Kuss, Directeur Pôle Ouvrages / Salomé Tessanne, UT Grésivaudan / Sylvain Gonin, responsable budgétaire / Marjorie Guillermo, responsable commande publique / Xavier Favrolt, chef de projet stratégique / Cécile Albano, Responsable administrative / Nadine Capellaro, assistante.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », est destiné à toutes les collectivités qui souhaitent financer des investissements locaux dans le cadre de la transition écologique. Ce fonds entièrement déconcentré doit répondre à un triple objectif : renforcer la performance environnementale, s'adapter au changement climatique et améliorer le cadre de vie.

Pour répondre à la diversité des réalités territoriales les crédits du fonds vert (deux milliards d'euros) sont déconcentrés aux préfets à qui il appartient de sélectionner les projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés

Le fonds est cumulable avec les autres dotations de l'État et le taux d'aide doit seulement respecter la limite de 80% d'aides de l'État et la réglementation européenne en matière d'aide d'État.

Trois axes d'interventions ont été identifiés, avec un total de quatorze mesures finançables.

Le 2ème axe, « adapter les territoires au changement climatique », vise à prévenir les risques naturels et concerne tout particulièrement le SYMBHI au titre des mesures relatives à la prévention des risques d'inondation. Le SYMBHI peut toutefois prétendre également de façon plus marginale à certaines mesures des axes 1 et 3, traitant des biodéchets et de la biodiversité.

Le SYMBHI a donc procédé à un recensement de ses actions pouvant prétendre à un financement par le fond vert, afin de déposer avant le 31 mars les dossiers correspondants sur la plateforme simplifiée mise à disposition par les services de l'Etat

Ces projets sont les suivants :

Intitulé du projet / action éligible	Coût du projet/action en € HT
Travaux d'urgence Digue de la Romanche à la confluence avec le Vénéon	100 000
Soutien aux dépenses de fonctionnement des systèmes d'endiguement du Pôle Ouvrages	360 000
Travaux complémentaires EBF des Echauds : suppression décharge historique en bord de cours d'eau	200 000
Travaux du Plan de gestion des espèces exotiques envahissantes	40 000
Travaux de prévention de inondations du Chalanne (cours d'eau de Cordeac)	80 000
Etude de danger et dossier d'autorisation du SE du Merdaret à Chatte et études préalables à la définition du projet de protection à mener sur la commune (faune/flore, faisabilité, AVP, PRO)	69 500
PAPI Drac - animation 2023 PAPI intention du Drac	50 000
PAPI Drac - Mandat AVP PAPI intention Drac	317 000
PAPI Drac - modèle physique	250 000
PAPI Drac - prélèvements, analyses sédiments	300 000
PAPI Drac - Topo géotech	250 000
Mise en place des SUP pour la maîtrise foncière de Système d'endiguement	576 000
Correction des seuils du torrent de Montfort	500 000
Lutte contre les invasives	415 000

Etude de danger et dossier d'autorisation du SE Beranger, Vollard-Borzon, Trouillet	150 000
PAPI d'intention Paladru-Fure-Morge-Olon- Roize - Animation territoriale PAPI Année 2023	130 000
Réfection de la plage de dépôt (PDD) de la Pérolat à Cras	90 000
Etude de faisabilité - Stations de mesure hydrologie et ressource en eau	200 000
Projet de restauration du bon espace de fonctionnement des Etançons à la Bérarde (études + travaux)	400 000
Travaux prioritaires digues de la Romanche au Bourg-d'Oisans	2 800 000
PEP Romanche - animation 2023	130 000
PEP affluents de la Romanche 2023	95 000
Total	7 502 500

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à présenter auprès des services de l'Etat les demandes de financement correspondantes au titre du Fonds vert.

Fait à Grenoble, le 24 mars 2023

Extrait certifié conforme,

Le Président



Fabien Mulyk